

Bruxelles, le 2 octobre 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2019/0190(NLE)

12116/1/19
REV 1

WTO 230

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12115/19 WTO 229
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en ce qui concerne l'adoption d'une décision visant à proroger une dérogation de l'OMC permettant aux États-Unis d'accorder un traitement tarifaire préférentiel dans le cadre de la loi américaine sur la relance économique dans le bassin des Caraïbes (CBERA) - Adoption

1. Le 11 septembre 2019, la Commission a soumis au Conseil la proposition citée en objet (doc. 12115/19).
2. Cette proposition a été examinée par le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) lors de sa réunion du 20 septembre 2019 et a été approuvée, telle que modifiée, afin de tenir compte d'un certain nombre d'ajustements nécessaires.

3. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents¹, le Conseil est invité à:

- adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12117/19;
- noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision lui sera transmise.

¹ Lors de la réunion du Comité des représentants permanents qui s'est tenue le 2 octobre 2019, le Royaume-Uni a fait part de son intention de s'abstenir.